

DEPARTEMENTYONNE**COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Séance du 07 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. VERGNAUD, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. CARILLON, M. BOULLEAUX, Mme PEREIRA, M. PATHIER

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Date de convocation

30 avril 2021

Objet de la délibération

**Affectation des résultats
2020**

Conformément à l'instruction comptable M14, l'affectation en ressources d'investissement et plus précisément en réserves des résultats excédentaires dégagés par la section de fonctionnement n'intervient qu'au cours de l'exercice suivant après l'arrêté des écritures du compte administratif.

Madame Nadège NAZE, la Maire :

1° Expose aux membres du Conseil que le compte administratif de l'exercice 2020 adopté ce jour présente :

un résultat de fonctionnement excédentaire de :	23 175,39 €
un résultat d'investissement déficitaire de :	- 94 096,89 €
un solde de restes à réaliser de :	- 29 950,00 €

2° rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, s'élevant à 23 175,39 € et qu'il doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- A la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
- Pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

3° Propose d'affecter au budget 2021 les résultats du budget à la clôture de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Affectation définitive du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	23 175,39 €
Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	23 175,39 €
Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	- €

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_030_1-DE

SLOW

Vu le compte administratif 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 30 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres
présents et représentés,

APPROUVE l'affectation des résultats 2020 telle que présentée dans le tableau
ci-dessus

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

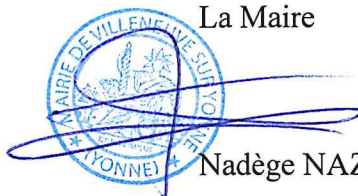
Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_030_1-DE

SLOW

Pour extrait conforme,
La Maire



Nadège NAZE.